



SOS-TORTURE/BURUNDI

"Celui qui sauve une vie sauve l'humanité toute entière"

Rapport sur la situation des droits de l'homme au Burundi

Quatrième Trimestre 2025



TA
BL
E
DE
S
MA
TIE
RE
S

I.....

II.....

A gauche : : Graphique illustrant les Violation des droits humains par catégorie au cours du quatrième trimestre 2025

En haut à droite : Une victime d'atteinte au droit à la vie par un policier en commune Ntahangwa de la province Bujumbura

En bas à droite : Lésions corporelles d'une victime de violence domestique

II.1. Phénomène persistant d'assassinats dont les auteurs ne sont pas identifiés	9
II.2. Phénomène récurrent d'assassinats dont les auteurs sont identifiés	12
III. ATTEINTE AU DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE	14
V. ENLEVEMENT ET DISPARITION FORCEE.....	16
VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	18

I. CONTEXTE POLITIQUE ET REGIONAL ET DES DROITS HUMAINS

Au cours du quatrième trimestre 2025, le Burundi a évolué dans un contexte marqué par de fortes tensions régionales, des dynamiques politiques internes significatives et une situation des droits humains demeurant préoccupante. Les développements sécuritaires à l'Est de la République Démocratique du Congo, les réformes institutionnelles engagées au niveau national ainsi que la persistance de violations graves des droits humains ont profondément influencé l'environnement politique, économique et social du pays durant cette période.

• Situation politique

Sur le plan politique, le quatrième trimestre 2025 s'est inscrit dans la poursuite du rétrécissement de l'espace politique, amorcée avec la crise de 2015. Cette dérive a été aggravée par les élections législatives et sénatoriales de juin et juillet 2025, qui ont entériné la victoire hégémonique du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, devenu la seule formation politique qui exerce le contrôle total de l'Assemblée nationale, du Sénat, de l'Exécutif et de l'appareil administratif.

Au niveau administratif, le quatrième trimestre 2025 a été marqué par la mise en œuvre de la réforme de l'organisation administrative territoriale, laquelle constitue l'un des faits politiques majeurs de la période. A l'issue de cette réforme, le Burundi est désormais structuré en cinq (5) provinces contre dix-huit (18) auparavant, et quarante-deux (42) communes contre cent dix-neuf (119) précédemment.

C'est dans ce contexte que le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a décidé, en octobre 2025 de prolonger d'un an le mandat du rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Burundi, Monsieur de Fortuné Gaétan Zongo, alors que Gitega n'avait rien ménagé diplomatiquement pour mettre fin à son mandat.

C'est également au cours de la période sous revue que le Comité contre la Torture de l'ONU a pris une décision en faveur de quatre Avocats burundais suspendus ou radiés du Barreau de Bujumbura en 2017 pour avoir participé à une session tenue par ledit comité en juillet 2016. En effet, le Comité a constaté que l'État du Burundi a violé ses obligations internationales en exerçant des représailles contre Me Dieudonné Bashirahishize, Me Armel Niyongere, Me Vital Nshimirimana³ et Me Lambert Nigarura en raison de leur coopération avec le Comité. Il reconnaît les conséquences graves de ces représailles sur leur vie professionnelle, personnelle et leurs droits fondamentaux, et dénonce également le refus persistant de l'État de coopérer avec la procédure de communications individuelles.¹

Puis, dans le prolongement des tensions régionales persistantes, les autorités ont mis en place des mesures de sécurité renforcées, notamment l'instauration des rondes nocturnes, en particulier dans les zones frontalières, en lien avec l'insécurité découlant du conflit à l'est de la République démocratique du Congo (RDC). Dans certaines localités, des fonctionnaires de l'Etat notamment des enseignants sont contraints de participer à ces rondes nocturnes².

¹ <https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2026/02/BJ-89.pdf>

² <https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2025/12/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-506.pdf>

- **Situation socio-économique**

Sur le plan socio-économique, la situation est restée caractérisée par la pénurie continuelle du carburant et des devises depuis plus de trois ans ainsi que l'inflation, aggravant la paupérisation de large couches des populations.

Selon l'Institut National des Statistiques du Burundi (INSBU), l'inflation en moyenne du mois de novembre 2025 s'élevait à +36,1% contre +36,8% au mois d'octobre 2025. Les pains et les céréales enregistraient une hausse de 34,0% composés essentiellement du riz en hausse de 38,7%, du maïs en hausse de 18,5% et des produits de la pâtisserie en hausse de 41,5%. Les loyers ont aggravé la situation. Une maison de deux chambres et salon se loue à plus de 450 000 FBu dans les quartiers de classe moyenne. La monnaie locale a perdu de la valeur de façon époustouflante. Cela a été aggravé par la rareté des devises. Ce qui a occasionné une pénurie du carburant

Dans le secteur de la santé, le choléra a fait rage surtout dans la province de Bujumbura. Et d'ajouter l'impact du changement climatique dans certaines provinces et les coupures intempestives d'électricité et d'eau.³

- **Situation régionale**

Au cours du quatrième trimestre 2025, le contexte régional a été fortement marqué par les tensions transfrontalières avec la République démocratique du Congo (RDC). Après avoir maintenu la fermeture unilatérale de ses frontières avec le Rwanda depuis 2024, les autorités burundaises ont également décidé, en décembre 2025, de fermer la frontière avec la République Démocratique du Congo, à la suite de la prise de la ville d'Uvira par le mouvement rebelle M23. Cette décision a entraîné des répercussions immédiates sur les échanges commerciaux transfrontaliers, accentuant davantage l'enclavement économique du pays. Par ailleurs, l'intensification du conflit dans l'est de la RDC a provoqué un afflux important de réfugiés congolais sur le territoire burundais, exerçant la pression accrue sur des ressources nationales déjà limitées.

- **Situation des droits humains**

Sur le plan des droits humains, le quatrième trimestre 2025 est demeuré marqué par une situation préoccupante. Au cours de cette période, SOS-Torture Burundi a documenté 61 violations des droits humains, malgré une baisse progressive des cas enregistrés passant de 25 en octobre à 17 en décembre en passant par 19 en novembre. Les atteintes au droit à la vie restent largement prédominantes avec 50 cas recensés, soit environ 82 % de l'ensemble des violations documentées, traduisant une violence persistante dans le pays. Les enlèvements et disparitions forcées représentent 6 cas, soit près de 10 %, tandis que les atteintes au droit à l'intégrité physique totalisent 4 cas, correspondant à environ 7 %. Les arrestations et détentions arbitraires, bien que moins fréquentes, comptent 1 cas, soit environ 2 % du total.

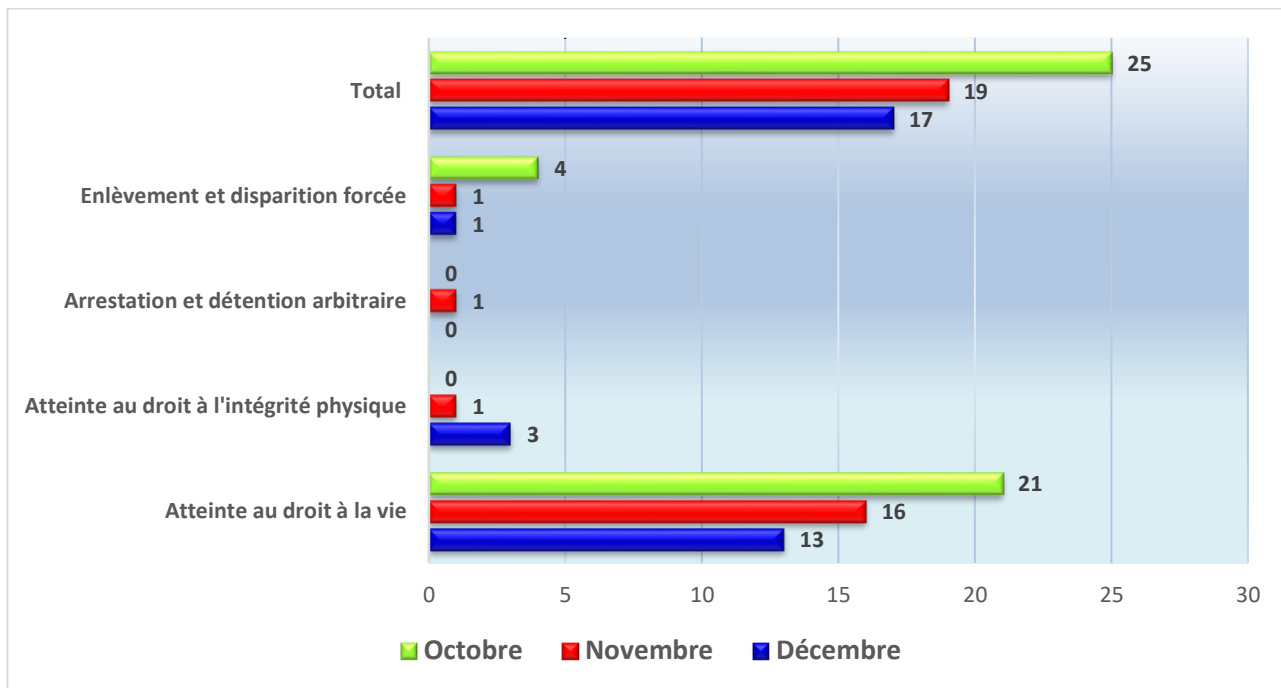
³ <https://burundi-eco.com/2025-les-indicateurs-macroeconomiques-deteriores/>

Le tableau N° 1 et le graphique N°1 ci-dessous illustrent ces tendances.

Tableau 1 : Cas de violations relevés au cours du quatrième trimestre 2025

Type de violation	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Atteinte au droit à la vie	21	16	13	50
Atteinte au droit à l'intégrité physique	0	1	3	4
Arrestation et détention arbitraire	0	1	0	1
Enlèvement et disparition forcée	4	1	1	6

Graphique I : Violation des droits humains par catégorie au cours du quatrième trimestre 2025



II. ATTEINTES AU DROIT À LA VIE

Au cours du quatrième trimestre de l'année 2025, SOS-Torture Burundi a documenté cinquante (50) violations du droit à la vie sur l'ensemble du territoire national. Parmi ces cas, quarante-deux (42), soit 84 %, concernent des violations dont les auteurs n'ont pas été identifiés, tandis que huit (8) cas, soit 16 %, impliquent des auteurs connus.

La province de Bujumbura concentre à elle seule près de la moitié des violations recensées (23), soit 46 %. La province de Gitega arrive en deuxième position avec 23 violations, soit 32%, une situation d'autant plus préoccupante qu'aucun auteur n'y a été identifié.

Par ailleurs, pour les provinces de Burunga, Butanyerera et Gitega aucun auteur n'a été identifié dans les violations documentées au cours de la période sous revue.

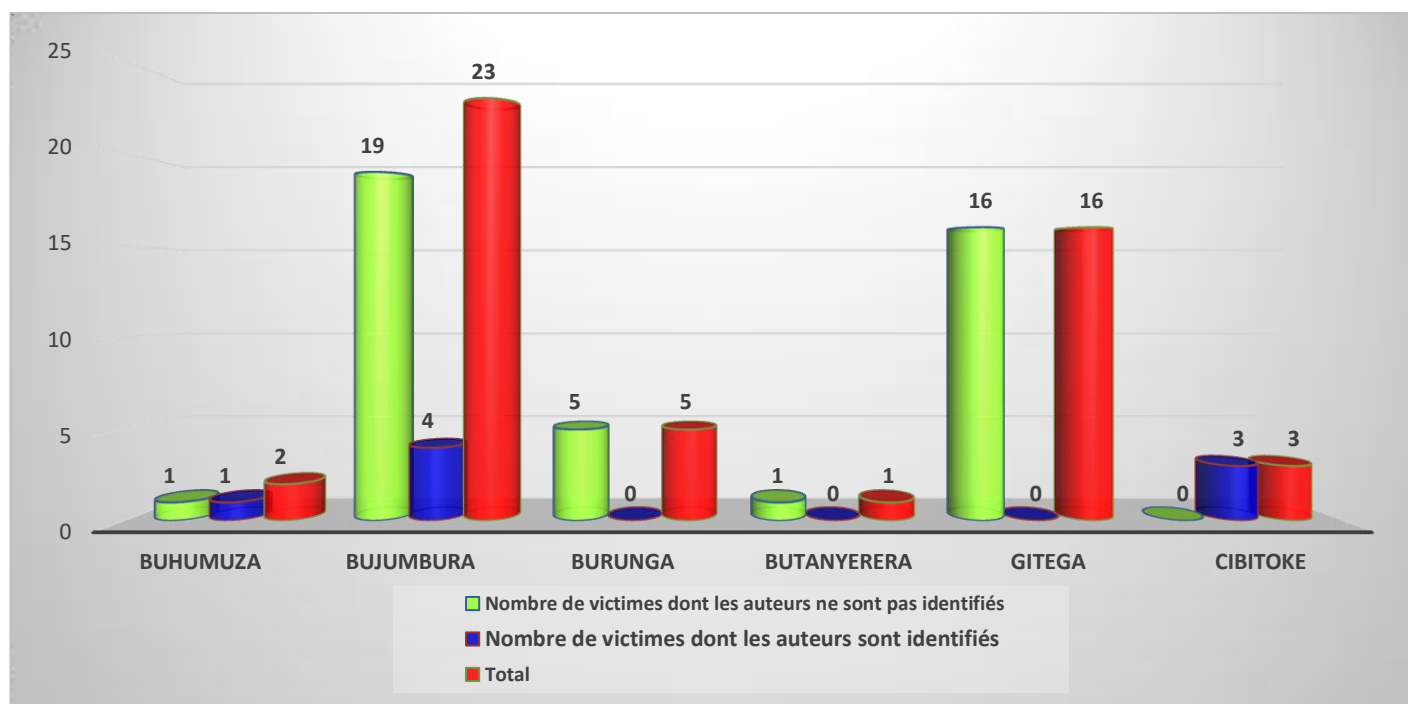
Concernant les corps sans vie retrouvés, SOS-Torture Burundi a recensé dix-neuf (19) cas durant le trimestre sous revue. La province de Bujumbura enregistre à elle seule quinze (15) corps sans vie, dont dix (10) localisés dans la commune de Cibitoke, principalement retrouvés dans les environs de la rivière Rusizi.

Un constat particulièrement préoccupant ressort de ces situations, plusieurs corps ont été inhumés de manière précipitée sur l'instruction des autorités administratives, sans qu'aucune enquête préalable ne soit diligentée afin d'identifier les auteurs et d'établir les motifs de ces violations graves du droit à la vie.

Tableau II: Répartition géographique des victimes d'atteintes au droit à la vie au cours du quatrième trimestre de l'année 2025

Provinces	Nombre de victimes dont les auteurs ne sont pas identifiés	Nombre de victimes dont les auteurs sont identifiés	Total
Buhumuza	1	1	2
Bujumbura	19	4	23
Burunga	5	0	5
Butanyerera	1	0	1
Gitega	16	0	16
Cibitoke	0	3	3

Graphique II : Répartition géographique des victimes d'atteintes au droit à la vie



II.1. Phénomène persistant d'assassinats dont les auteurs ne sont pas identifiés

Au cours du quatrième trimestre 2025, SOS-Torture Burundi a documenté plusieurs violations graves du droit à la vie, marquées notamment par la découverte de corps sans vie dont les auteurs demeurent inconnus. Egalement, un phénomène de décapitation des victimes a été constaté au cours de cette période sous revue (cas d'Evelyne Mukamariza de la commune Rumonge, province Burunga et celui d'Emmanuel Rucumuhimba de la commune Rutegama, province de Gitega).

Au cours de la période de référence, SOS-Torture Burundi a enregistré 6 cas qualifiés de suicides. Cependant, les informations recueillies auprès de nos sources indiquent que tous ces décès seraient, en réalité des homicides déguisés en suicides. Ce phénomène a été documenté dans les provinces de Gitega (5 cas) et Butanyerera (1 cas). Ce mode opératoire soulève de graves préoccupations quant aux atteintes au droit à la vie.

Concernant les corps sans vie, sur un total de 42 personnes tuées par des auteurs non identifiés, la province de Bujumbura arrive en tête avec 19 victimes, suivie de Gitega (16 victimes), Burunga (5 victimes), Cibitoke (1 victime), Buhumuza (1 victime) et Butanyerera (1 victime). Les 6 corps sans vie retrouvés en commune de Cibitoke de la province de Bujumbura ont été inhumés dans une fosse commune, sans aucune enquête.

Cette absence systématique d'enquêtes, le recours fréquent à des enterrements précipités et le silence des autorités contribuent à renforcer l'impunité.

SOS-Torture Burundi réitère son appel à l'ouverture d'enquêtes indépendantes, impartiales et approfondies afin d'identifier les auteurs de ces crimes, d'établir les responsabilités et de garantir la justice aux victimes et à leurs familles.

Les quelques exemples suivants emblématiques illustrent cette situation:

- **Gabriel Sinzumunsi, retrouvé pendu dans sa maison en province de Gitega**

Le samedi 11 octobre 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'un homme identifié sous le nom de Gabriel Sinzumunsi a été retrouvé pendu à l'aide d'une corde à la charpente de sa maison située sur la colline de Mungwa, dans la commune et province de Gitega. Selon des témoins oculaires, les circonstances exactes de sa mort demeurent inconnues. Des habitants de la colline de Mungwa estiment qu'il pourrait s'agir d'un meurtre maquillé en suicide, soupçonnant que la victime aurait été tuée ailleurs puisque son corps aurait été ramené à son domicile pour brouiller les pistes d'une éventuelle enquête.

- **Un homme non identifié retrouvé pendu à un avocatier en commune de Matongo de la province de Butanyerera**

Le samedi 25 octobre 2025, dans la nuit, un corps sans vie d'un homme non identifié, âgé d'environ 70 ans, a été découvert pendu à un avocatier, non loin de son domicile, sur la colline de Gitwenge, zone de Ngoro, commune de Matongo, dans la province de Butanyerera. Selon des témoins oculaires, les circonstances de sa mort ne sont pas encore élucidées. Des habitants de la colline de Gitwenge estiment que cet homme aurait été tué par des individus non encore identifiés, qui auraient ensuite suspendu son corps afin de faire croire à un suicide et ainsi brouiller les pistes d'une éventuelle enquête.

- **Léonard Kwizera, retrouvé pendu à un arbre en commune et province de Gitega**

Le samedi 8 novembre 2025, dans la matinée, le corps sans vie de Léonard Kwizera, âgé de 40 ans, a été retrouvé pendu à un arbre à l'aide d'une corde tressée en morceau de moustiquaire sur la colline de

Bugumbasha dans la commune et province de Gitega. Selon des témoins oculaires, Léonard Kwizera aurait été ligoté et tué avant d'être pendu pour simuler un suicide. Le corps a été enterré le lendemain sur l'ordre des autorités administratives locales.

- **Jean Cimpaye, retrouvé pendu dans sa maison située sur en commune de Bugendana, dans la province de Gitega**

Le mardi 11 novembre 2025, dans la journée, le corps sans vie de Jean Cimpaye, âgé de 60 ans, a été retrouvé, pendu à la charpente de sa maison située sur la colline de Nyakeru de la commune de Bugendana, dans la province de Gitega. Selon des habitants de Nyakeru, Jean Cimpaye aurait été tué ailleurs par des individus non encore identifiés, puis son corps ramené à son domicile afin de simuler un suicide et ainsi échapper à une enquête éventuelle.

- **Jules Ndayikeza, retrouvé pendu dans sa maison en province de Gitega**

Le mercredi 3 décembre 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'un jeune homme connu sous le nom de Jules Ndayikeza, âgé de 28 ans, a été retrouvé à l'intérieur de sa maison, suspendu sous la charpente, sur la colline de Higirow, dans la commune et province de Gitega. Bien que le chef de colline Higirow, Sixte Niyimbona, avance que Jules Ndayikeza se serait suicidé, les habitants de cette localité estiment que la victime aurait été tuée ailleurs par des individus non encore identifiés, puis son corps ramené à cet endroit afin de simuler un suicide et ainsi fausser les pistes d'une enquête éventuelle. La victime a été enterrée le même jour avant l'ouverture d'une enquête pour déterminer les circonstances exactes du décès et identifier les auteurs éventuels.

- **Une femme décapitée en commune de Rumonge de la province de Burunga**

Le mardi 7 octobre 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'une jeune femme connue sous le nom d'Evelyne Mukamariza, âgée de 20 ans, a été re trouvé dans sa maison sur la colline de Mutambara, zone de Gatete, commune de Rumonge, dans la province de Burunga. Selon des témoins oculaires, le corps d'Evelyne Mukamariza a été retrouvé décapité, enfermé à l'intérieur de sa maison dans la localité appelée « Mjimwema ».

- **Un homme décapité en commune de Rutegama, dans la province de Gitega**

Le samedi 15 novembre 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'Emmanuel Rucumuhimba, âgé de 70 ans, a été retrouvé dans un champ de caféiers situé à environ 500 mètres de son domicile sur la colline de Rutegama, zone de Buhevyi, commune de Rutegama, dans la province de Gitega. Selon des témoins oculaires, le corps d'Emmanuel Rucumuhimba a été décapité par des individus non encore identifiés qui lui ont également volé son vélo et un sac de riz qu'il venait de faire décortiquer. Des voisins d'Emmanuel Rucumuhimba affirment qu'il venait de gagner un procès relatif à un conflit foncier au tribunal de résidence contre certains membres de sa famille.

- **Un corps sans vie non identifié retrouvé en zone Buganda de la commune Bukinanyana, province Bujumbura**

Le vendredi 24 octobre 2024, dans la matinée, peu après le lever du jour, des ouvriers d'une entreprise chinoise chargée de la construction d'un pont sur la rivière Rusizi ont découvert sous le pont en chantier un corps sans vie d'un homme non identifié, tout nu, au pied de la colline de Kaburantwa, à la transversale 6, zone de Buganda, commune de Bukinanyana, dans la province de Bujumbura.

D'après cette source, ce corps a été évacué à la morgue de la Clinique Ubuntu située sur la colline de Gasenyi, à la transversale 4, sur la décision des autorités administratives.

- **Deux corps sans vie retrouvés en zone Buganda de la commune Bukinanyana, province Bujumbura**

Le samedi 25 octobre 2025, dans l'après-midi, aux alentours de 14 heures, des agriculteurs ont découvert deux corps sans vie en décomposition avancée d'hommes non identifiés dans un champ de manioc sur la

colline de Gasenyi, transversale 3, zone de Buganda, commune de Bukinanyana, dans la province de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires, les corps étaient méconnaissables et ont été enterrés à l'endroit même de leur découverte, sur la décision du chef de zone de Buganda.

- **Deux corps sans vie retrouvés en commune de Cibitoke, province Bujumbura**

Le mercredi 5 novembre 2025, dans l'après-midi, vers 14 heures, des orpailleurs artisanaux ont découvert deux corps sans vie. Celui d'un homme âgé d'environ 50 ans et celui d'un garçon d'une dizaine d'années sur les rives de Nyamagana, au pied de la colline de Nyamagana, zone et commune de Cibitoke, dans la province de Bujumbura. Selon le témoignage des orpailleurs, ils ont été alertés par une odeur nauséabonde et des mouches tournoyant près des fourrés, non loin de la rivière. Les deux corps de ces personnes non encore identifiées présentaient de multiples blessures profondes. Ils ont été par la suite transportés à la morgue de l'hôpital de Cibitoke pour une autopsie.

- **Deux corps sans vie retrouvés en commune de Cibitoke, province Bujumbura**

Le jeudi 13 novembre 2025, aux alentours de 11 heures du matin, des habitants de la colline de Gisaba, zone de Buhindo, commune de Cibitoke, dans la province de Bujumbura, ont découvert deux corps sans vie d'hommes non identifiés en état de décomposition avancée sur un ancien site minier abandonné. Selon le témoignage des habitants, ils ont été alertés par une odeur infecte et ont inspecté les anciennes excavations du ce site minier. Ils ont alors découvert les dépouilles méconnaissables et ont aussitôt informé les autorités administratives et policières de la localité. Les autorités administratives et les forces de l'ordre ont immédiatement sécurisé la zone, recouvert les corps de bâches et désinfecté le site et ont ordonné l'enterrement des corps des victimes sur le lieu même de leur découverte.

- **Six corps sans vie, portant des uniformes des FARDC, retrouvés en commune de Cibitoke, province Bujumbura**

Le samedi 27 décembre 2025, dans la matinée, six corps sans vie d'hommes non identifiés en état de décomposition avancée ont été découverts par des agriculteurs dans leurs champs situés entre la 12^{ème} transversale de la colline de Rusiga et la 1^{ère} avenue de la colline de Murambi, dans la zone et commune de Cibitoke de la province de Bujumbura. Selon des témoins oculaires, trois parmi les corps retrouvés portaient des uniformes des FARDC (Forces Armées de la République Démocratique du Congo), d'autres étaient en tenues civiles.

Les mêmes sources précisent que les autorités administratives et sécuritaires qui ont été alertées se sont rendus sur les lieux et ont ordonné l'inhumation immédiate des corps dans une fosse commune à proximité du lieu de leur découverte, sans qu'aucune enquête, pourtant obligatoire dans de telles circonstances, n'ait été ouverte. SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête approfondie et impartiale pour élucider les circonstances de ces meurtres et identifier les auteurs afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

II.2. Phénomène récurrent d'assassinats dont les auteurs sont identifiés

Au quatrième trimestre 2025, SOS-Torture Burundi a documenté plusieurs cas de violations du droit à la vie à travers différentes provinces du pays. Sur un total de 50 victimes recensées au cours du trimestre, 8 victimes, soit 16 %, ont été tuées par des auteurs clairement identifiés.

La province de Bujumbura arrive en tête, illustrée notamment par le cas du meurtre de Faustin Ishimwe (photo ci-dessous), abattu par un policier en commune Ntahangwa. Ce cas est particulièrement préoccupant car il met en cause un agent de l'État censé protéger la population. Les circonstances décrites – usage disproportionné de la force, exécution sommaire et tentative d'assassinat du frère de la victime – témoignent d'une grave violation des droits humains et d'un abus d'autorité.

Les données indiquent que les auteurs identifiés des violations du droit à la vie au quatrième trimestre 2025 sont principalement des policiers et des Imbonerakure, tous deux liés au pouvoir en place. Cette situation révèle une implication directe d'agents de l'État et de groupes affiliés dans des crimes graves alimentant l'immunité

Des cas illustratifs :

- **Implication d'un policier dans un homicide en commune de Ntahangwa, province de Bujumbura**

Le samedi 18 octobre 2025, dans la journée, un policier dont le nom n'est pas encore identifié a abattu à bout portant un homme nommé Faustin Ishimwe sur la colline de Gasenyi, zone de Rubirizi, commune de Ntahangwa, dans la province de Bujumbura, près du palais présidentiel de Gasenyi.

Selon le témoignage de son frère présent au moment du drame, Faustin Ishimwe (voir sa photo ci-contre), originaire de la colline de Gishingano, commune Isare, dans la même province de Bujumbura, revenait de la commune de Mubimbi où il s'était rendu pour récupérer sa chèvre gardée chez son beau-père lorsqu'ils ont rencontré un policier tout près du palais présidentiel de Gasenyi. Ce policier les a subitement arrêtés et lui a exigé de montrer la quittance pour la chèvre et il lui a répondu qu'il n'avait pas besoin de quittance puisqu'il ne s'agissait pas de chèvre achetée, mais d'une chèvre élevée à Gasozo. C'est alors que ce policier leur a expliqué qu'il allait « emprisonner » la chèvre en attendant l'aboutissement d'une enquête. Les frères se sont alors mis à suivre le policier afin de connaître le lieu de « détention » de la chèvre.

Cependant, chose intrigante, alors que le policier se dirigeait vers une brousse, Faustin Ishimwe lui a demandé l'endroit vers lequel il les emmenait. Le policier lui a rétorqué qu'il n'avait pas d'ordre à lui donner. Tout à coup, le policier lui a asséné un coup sec de bâton dans le dos et Faustin N s'est effondré. Le policier lui a ensuite tiré quatre balles dans la tête et il est mort sur le coup.

Selon la même source, n'eût été l'intervention rapide des militaires assurant la sécurité du palais présidentiel, ce policier s'apprêtait aussi à assassiner de la même manière le frère de la victime.

- **Meurtre commis par des Imbonerakure en commune Bukinanyana dans la province de Bujumbura**

Le mardi 7 octobre 2025, dans la matinée, deux corps sans vie d'hommes ont été retrouvés sur les collines de Ndava-Village et de Ruhagarika, respectivement dans les zones de Ndava et de Buganda de la commune de Bukinanyana, dans la province de Bujumbura. Selon des témoins oculaires, le premier corps retrouvé sur la colline de Ndava-Village a été identifié sous le nom de Roti qui résidait sur cette même colline. Il avait quitté

son domicile la veille pour vendre sa chèvre à un prix de quatre cent cinquante mille francs burundais (450.000 Fbu). Pendant la soirée, ces Imbonerakure l'ont violemment battu avec des bâtons, plus particulièrement au niveau de la tête, avant de le dépouiller de son argent.

Le deuxième corps, celui d'un homme non identifié, a été découvert le même jour 7 octobre 2025 au bord de la rivière Muhira, au pied de la colline de Ruhagarika. Selon des témoins oculaires, les bras de la victime étaient liés avec sa propre chemise. L'administration locale a ordonné l'inhumation du corps de la victime sur le lieu même de sa découverte sans attendre une enquête pour l'identification de la victime et des auteurs du crime.

III. ATTEINTE AU DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

Au cours de la période sous analyse, quatre (4) cas de violations du droit à l'intégrité physique ont été documentés, exclusivement dans la province de Bujumbura. Les auteurs présumés de ces violations sont des policiers, des membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir (Imbonerakure), ainsi que des agents du Service national de renseignement (SNR).

Il convient de souligner que, dans certains cas, les Imbonerakure s'en prennent également aux autorités administratives. À titre illustratif, Franck Mpawenimana, chef de la colline Cabiza, en commune de Mpanda, province de Bujumbura, a été violemment agressé par des membres des Imbonerakure alors qu'il tentait de les empêcher de se livrer à des jeux de hasard.

Des illustrations de ces violations sont présentés ci-dessous.

- **Un policier blessé par des policiers en commune de Ntakangwa, province de Bujumbura**

Le jeudi 6 novembre 2025, aux alentours de 21 heures, un policier a grièvement blessé par balles une réfugiée de la communauté Banyamulenge identifiée sous le nom de Mugiraneza alors qu'elle rentrait à moto de ses activités commerciales dans le quartier de Buterere, commune de Ntakangwa, province de Bujumbura. Selon des témoins oculaires, Mugiraneza a été interceptée par deux policiers dont l'un a directement ouvert le feu, sans même une sommation, la blessant grièvement à la jambe. La victime, dans un état critique, a été évacuée dans une structure de soins à Bujumbura.

- **Franck Mpawenimana, chef de colline Cabiza, battu et blessé par des Imbonerakure en commune de Mpanda, province de Bujumbura.**

Le lundi 1^{er} décembre 2025, dans la nuit, 8 miliciens Imbonerakure dirigés par un certain Dany ont violemment battu et grièvement blessé le chef de colline de Cabiza, Franck Mpawenimana, dans la zone de Gihanga, commune de Mpanda, province de Bujumbura. Selon des témoins oculaires, ces Imbonerakure ont jeté par terre le chef de colline, puis l'ont violemment piétiné et lui ont donné des coups de pieds avec leurs bottines. Ils le « punissaient » ainsi du fait qu'il avait tenté de leur interdire de pratiquer le jeu de hasard en lieu public. Les mêmes sources précisent que le chef de colline Franck Mpawenimana a été évacué en état critique à l'hôpital Saint Augustin de Gihanga où il reçoit des soins intensifs tandis que ses agresseurs demeurent libres.

- **Une femme torturée par des agents du SNR dans la ville de Bujumbura**

Le mardi 9 décembre 2025, dans la nuit, aux alentours de 21 heures, des agents du Service National de Renseignement (SNR) ont enlevé une femme connue sous le nom de Colise Ntandikiye alias Kadada (voir sa photo ci-contre), âgée de 50 ans, à proximité du stade Intwari, dans la zone de Rohero de la ville de Bujumbura, et l'ont conduite vers une destination inconnue à bord d'une camionnette double cabine aux vitres teintées sans plaques d'immatriculation. Selon des membres de sa famille, Colise Ntandikiye, veuve et mère de deux enfants, résidant à Kinanira I dans la zone de Musaga à Bujumbura, a été contactée vers 20 heures pour un rendez-vous près du stade Intwari, après sa journée de travail dans une société de pompe funèbre à proximité du siège de la Banque de la République du Burundi (BRB).



D'après des témoins oculaires, à son arrivée près du stade Intwari, des agents du SNR l'ont interceptée et embarquée dans leur véhicule vers une destination inconnue. Au moment de son enlèvement, Colise Ntandikiye a tenté d'appeler au secours sans succès. Plus tard dans la même nuit, ces agents du SNR ont déposé, aux environs de minuit, Colise Ntandikiye dans un état critique près du siège de la Croix-Rouge de Bujumbura après l'avoir gravement torturée au point de ne plus pouvoir parler. Par la suite, des sentinelles à proximité de cet endroit l'ont immédiatement emmenée à l'un des hôpitaux de Bujumbura pour des soins d'urgence.

- **Violence domestique : Un policier blessé par son épouse en commune de Ntakangwa, dans la province de Bujumbura**



Le mercredi 17 décembre 2025, aux alentours de 5 heures du matin, une policière connue sous le nom de la caporale de police Suavis Nshimirimana a grièvement blessé son mari Pierre Nihorimbere, en lui versant de l'eau chaude.

La victime est également agent de la Police Nationale du Burundi (PNB).

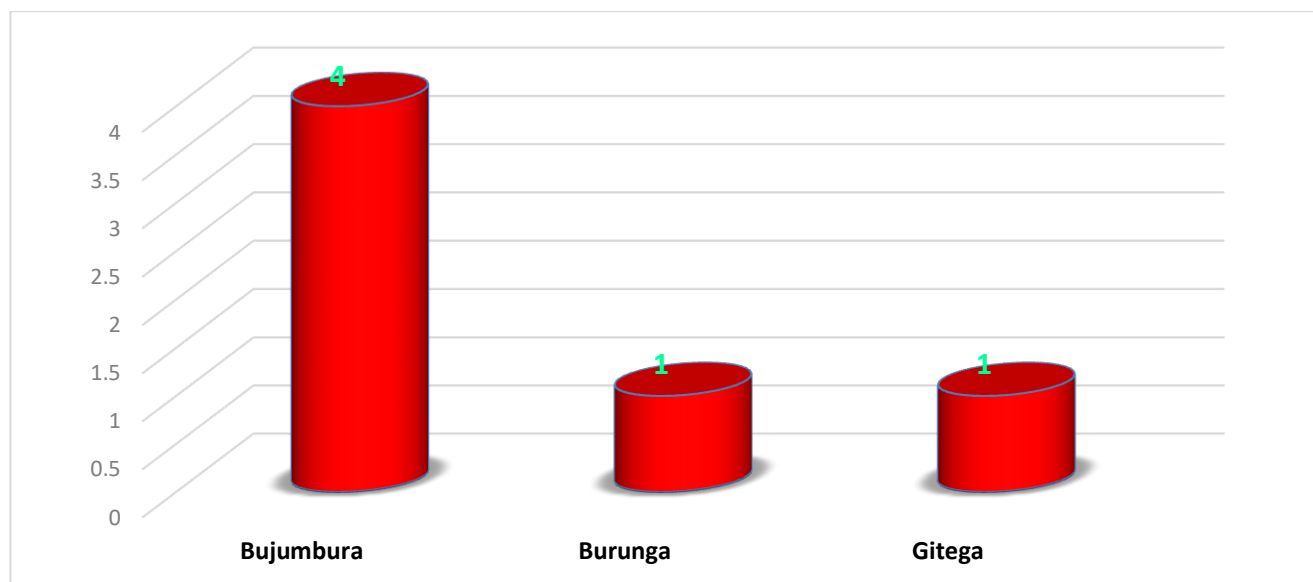
Les faits se sont produits à leur domicile, situé au quartier de Nyabagere, zone de Gihosha, commune de Ntakangwa, dans la province de Bujumbura.

V. ENLEVEMENT ET DISPARITION FORCEE

Au cours de la période considérée, 6 cas de disparitions forcées ont été documentés par SOS-Torture Burundi dans trois provinces du pays, à savoir Bujumbura Burunga et Gitega. La province de Bujumbura se distingue comme la plus affectée, avec à elle seule quatre (4) cas enregistrés.

L'analyse des auteurs présumés met en évidence une forte implication des agents du Service national de renseignement (SNR), cités dans la moitié des cas rapportés, notamment dans les provinces de Bujumbura et de Gitega.

Graphique III : Enlèvement et disparition forcée



Les quelques cas suivants illustrent cette situation :

- **Bosco Ntakirutimana, enlève du cachot du commissariat communal de police de la commune Kibago, province de Burunga.**

Le samedi 11 octobre 2025, aux alentours de 5 heures du matin, des policiers du commissariat communal de police de Kibago dans la commune de Makamba de la province de Burunga ont enlevé Bosco Ntakirutimana surnommé Rubabwa du cachot de ce commissariat et l'ont conduit vers une destination inconnue. Selon des membres de sa famille, Bosco Ntakirutimana, originaire de la colline et commune de Kigabo (dans l'ancienne province de Makamba), est un ancien militaire démobilisé des Forces Armées Burundaises (FAB) et responsable du parti CDP (Conseil des Patriotes) chargé de la mobilisation politique et du recrutement.

Il avait été arrêté pour la première fois le lundi 6 octobre 2025 par des Imbonerakure qui l'accusaient d'avoir tenu des propos au téléphone incluant le mot « Kirapanze » (« les choses sont en ordre »). Ces Imbonerakure l'ont ensuite conduit devant le commissaire communal de Kibago. Bosco Ntakirutimana lui a expliqué qu'il parlait avec son beau-frère à propos d'une parcelle située à Jimbi, à laquelle il avait déjà trouvé un client qui avait même déjà versé un acompte.

- **Deux hommes enlevés par des agents du Service National de Renseignement en commune de Mugina de la province de Bujumbura**

Le jeudi 30 octobre 2025, dans la matinée, des agents du Service National de Renseignement (SNR), appuyés par des Imbonerakure, ont enlevé deux hommes, Egide Nishimwe (chef de colline Gasebeyi) et son voisin Ndikumana, surnommé Basoda, à leurs domiciles situés sur la colline de Gasebeyi, zone de Buhoro, commune de Mugina, dans la province de Bujumbura. Selon des membres de leurs familles, des agents du SNR et des Imbonerakure ont encerclé très tôt le matin les maisons d'Egide Nishimwe et de Ndikumana. Ils les ont ensuite arrêtés et emmenés vers une destination inconnue, à bord d'une camionnette double cabine Toyota Hilux immatriculée D3984A conduite par le chef de renseignement communal de Cibitoke.

Les mêmes sources précisent que, depuis leur enlèvement, les familles n'ont plus aucune nouvelle de ces deux hommes. Elles ont effectué des recherches dans tous les cachots de la région, sans succès, y compris même dans ceux de Bujumbura. Des sources policières indiquent que les deux hommes, anciens militants du parti CNL reconvertis au CNDD-FDD, seraient soupçonnés d'entretenir des liens avec le mouvement rebelle RED Tabara, basé dans l'est de la République Démocratique du Congo (RDC). Ces allégations sont rejetées par leurs familles et plusieurs habitants de la localité.

- **Une personne enlevée par des gens non identifiés dans la ville de Bujumbura**

Le vendredi 21 novembre 2025, dans l'après-midi, aux alentours de 17 heures, un jeune homme connu sous le nom de Yves Irakoze, âgé de 27 ans, a été enlevé alors qu'il se trouvait à son service au Restaurant-Traiteur chez Béa au quartier de Kinindo, au sud de la ville de Bujumbura. Selon des membres de sa famille, Yves Irakoze, originaire du quartier de Gasenyi, commune de Musinga, dans la province de Buhumuza et résidant au quartier Asiatique dans la ville de Bujumbura, a reçu un appel téléphonique et a aussitôt informé ses collègues qu'il s'absente momentanément pour répondre à un appel. Depuis ce jour, personne ne l'a plus revu. Des membres de sa famille ont essayé de localiser le téléphone de Yves Irakoze et constaté que ce téléphone se trouvait près de la cathédrale Regina Mundi, ce qui laisse penser qu'il pourrait se trouver au quartier général du Service National de Renseignement (SNR) à Bujumbura.

- **Un enseignant enlevé en commune de Gishubi de la province de Gitega**

Le dimanche 14 décembre 2025, aux alentours de 4 heures du matin, des agents du Service National de Renseignement (SNR), en collaboration avec des Imbonerakure, ont enlevé Tharcisse Ndirekuramba (42 ans), enseignant au lycée Saint Pierre de Nyangwa, dans la commune de Gishubi de la province de Gitega, et l'ont conduit vers une destination inconnue à bord d'une camionnette double cabine aux vitres teintées sans plaques d'immatriculation. Selon des témoins oculaires, trois agents du SNR dont l'un en uniforme de la PNB, accompagnés de deux Imbonerakure prénommés Augustin (directeur de l'école fondamentale de Rubamvyi) et Sosthène (informateur local du SNR), ont fait irruption à bord de leur véhicule à la résidence de Tharcisse Ndirekuramba (également militant d'une aile du parti CNL proche d'Agathon Rwaswa) sur la colline de Kariba, commune de Mwaro, dans la province de Gitega. Ils l'ont aussitôt réveillé, sans présenter de mandat et lui ont laissé quelque temps pour s'habiller. Ensuite, ils l'ont lié les mains dans le dos avec une corde avant de l'embarquer sans ménagement dans leur véhicule.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au terme de ce quatrième trimestre 2025, la situation des droits de l'homme au Burundi demeure profondément préoccupante. Les données documentées par SOS-Torture Burundi mettent en évidence une persistance alarmante des violations graves, en particulier des atteintes au droit à la vie, qui constituent l'écrasante majorité des cas recensés. La recrudescence des assassinats perpétrés par des auteurs non identifiés, souvent accompagnés d'inhumations précipitées sans enquête préalable, témoigne d'un climat d'impunité préoccupant.

Les enlèvements et disparitions forcées, impliquant notamment des agents de l'État et des membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, constituent également une atteinte grave aux libertés fondamentales. Les cas de torture et de mauvais traitements documentés illustrent, quant à eux, l'usage excessif et arbitraire de la force par certains agents des forces de sécurité.

Par ailleurs, le contexte régional marqué par l'instabilité à l'est de la RDC et la fermeture des frontières a aggravé la vulnérabilité socioéconomique des populations. Face à cette situation, des mesures urgentes s'imposent afin de garantir la protection des civils, lutter contre l'impunité et assurer le respect effectif des droits humains conformément aux engagements nationaux et internationaux du Burundi.

Face à ces constats, SOS-Torture Burundi recommande :

Au Gouvernement du Burundi

- Mettre fin à l'impunité en ordonnant l'ouverture immédiate d'enquêtes, impartiales et approfondies sur tous les cas d'assassinats, d'enlèvements, de tortures et de disparitions forcées documentés, et traduire les auteurs en justice conformément à la loi.
- Garantir le respect des procédures légales en matière d'arrestation, de détention et de poursuites judiciaires, conformément aux normes nationales et internationales.
- Mettre fin aux enterrements précipités des victimes de violences sans enquête préalable.

Aux organisations nationales et internationales de défense des droits humains

- Poursuivre la documentation indépendante des violations des droits humains et renforcer les mécanismes d'alerte précoce.
- Plaider activement auprès des autorités burundaises pour la mise en œuvre des engagements nationaux et internationaux en matière de droits humains.

Aux partenaires régionaux et internationaux

- Accroître la pression diplomatique sur le Gouvernement du Burundi afin qu'il respecte ses obligations internationales en matière de droits humains.
- Soutenir financièrement et techniquement les organisations de la société civile œuvrant dans le domaine des droits humains.
- Encourager la mise en place de mécanismes régionaux de protection des civils dans le contexte des tensions transfrontalières.